



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 2495

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SUR L'HARMONISATION DES RÈGLES DE SIGNALISATION, DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT APPLICABLES SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE ET SUR CELUI RELEVANT DE LA JURIDICTION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT RELATIVEMENT À L'INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE

**Avis de motion donné le 20 février 2017
Adopté le 6 mars 2017
En vigueur le 9 mars 2017**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :

1° dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

a) avenue du Colisée / boulevard des Alliés / accès privé;

b) avenue du Colisée / rue des Chênes Ouest;

c) rue Dalhousie / côte de la Montagne;

d) boulevard Wilfrid-Hamel / rue Jalobert / accès privé.

2° dans l'Arrondissement des Rivières :

a) boulevard des Galeries / Terminus RTC;

b) boulevard Masson / rue Michelet / accès privé;

c) boulevard Wilfrid-Hamel / accès privés (Dépôt à neige Michelet et 4500, boulevard Wilfrid-Hamel).

3° dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

a) boulevard de la Chaudière / rue Provancher;

b) boulevard Laurier / avenue Maguire;

c) chemin Saint-Louis / rue Sheppard / accès privé;

d) chemin Sainte-Foy / avenue du Séminaire (privée) / accès privé.

4° dans l'Arrondissement de Charlesbourg :

a) boulevard de l'Atrium / rue Francis-Byrne / accès privé.

5° dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

a) boulevard de l'Ormière / rue Miramont / accès privé.

De plus, certaines intersections situées dans les arrondissements de Charlesbourg, Beauport et de La Haute-Saint-Charles qui se trouvaient dans

les règlements qui relèvent des conseils d'arrondissement sont transférées dans le présent règlement.

RÈGLEMENT R.V.Q. 2495

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET SUR L'HARMONISATION DES RÈGLES DE SIGNALISATION, DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT APPLICABLES SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE ET SUR CELUI RELEVANT DE LA JURIDICTION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT RELATIVEMENT À L'INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'annexe IV du *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement*, R.V.Q. 2111, est remplacée par l'annexe IV de l'annexe I du présent règlement.
- 2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

ANNEXE IV DU RÈGLEMENT R.V.Q. 2111

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILOU		
18° Rue / Accès privés (stationnements de l'hôpital de l'Enfant-Jésus)	nord	en tout temps
Canardière, chemin de la / Accès privé (stationnement de l'hôpital Robert-Giffard)	nord	de 7 heures à 22 heures
Canardière, chemin de la / Capucins, boulevard des / Accès privé	nord	en tout temps
Capucins, boulevard des / Accès privé (Papiers White Birch) / Voie de desserte	est	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Champlain, boulevard / Accès privé (stationnement de la Garde côtière)	sud	en tout temps
Champlain, boulevard / Cap-Diamant, rue du (privée)	sud	en tout temps
Colisée, avenue du / Alliés, boulevard des / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Colisée, avenue du / Chênes Ouest, rue des	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 22 heures
Dalhousie, rue / Saint-André, quai / Accès privés	nord	en tout temps
	est	en tout temps
Grande Allée Ouest / De Bougainville, avenue / Montcalm, avenue (privée)	sud	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privé (stationnement Division équipement-Section Est)	ouest	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Honoré-Mercier, avenue / Saint-Jean, rue	ouest	en tout temps
René-Lévesque Est, boulevard / Accès privé (stationnement Place Desjardins)	nord	en tout temps
René-Lévesque Ouest, boulevard / Braves, avenue des (privée)	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Saint-Jean, rue / Claire-Fontaine, rue de	ouest	de 7 heures à 22 heures
Saint-Paul, rue / Abraham-Martin, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Paul, rue / Jean-Lesage, boulevard / Vallière, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Saint-Paul, rue / Saint-André, quai / Dinan, côte / Joseph-Samson, pont-tunnel	nord	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Saint-Paul, rue / Saint-Nicolas, rue	ouest	en tout temps
Saint-Paul, rue / Vaisseaux-du-Roi, rue des	sud	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Mailloux, avenue	ouest	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Belvédère, avenue	est	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Brown, avenue	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Sainte-Foy, chemin / Cartier, avenue	ouest	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Chouinard, avenue	est	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / De Bourlamaque, avenue	ouest	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / De Salaberry, avenue / De Salaberry, côte	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Alverne, avenue de l' / Érables, avenue des	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Holland, avenue / Saint-Sacrement, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Murray, avenue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Foy, chemin / Sherbrooke, rue	est	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Boisclerc, rue / Colisée, avenue du	ouest	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Jalobert, rue / Accès privé	nord	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES		
Bastien, boulevard / La Morille, boulevard / Accès privé	nord	en tout temps
Bastien, boulevard / Savard, boulevard / Accès privé	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Élisabeth-II, rue / Lapierre, avenue / Auguste-Renoir, rue / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Lebourgneuf, boulevard / Gerbes, avenue des / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Marie-de-l'Incarnation, rue / Accès privé (stationnement Carrefour Jean-Coutu)	est	en tout temps
Masson, boulevard / Michelet, rue / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
Ormière, boulevard de l' / Auvergne, boulevard de l' / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Père-Lelièvre, boulevard / Raymond-Blouin, avenue / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Accès privés (Dépôt à neige Michelet et 4500, boulevard Wilfrid-Hamel)	nord	de 7 heures à 22 heures
	nord	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Proulx, avenue / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP- ROUGE		
Aéroport, route de l' / Accès privé (Collège De Champigny)	ouest	en tout temps
Aéroport, route de l' / Notre-Dame, avenue	sud	en tout temps
Chaudière, boulevard de la / Provancher, rue	ouest	de 7 heures à 22 heures
Hétrière, rue de l' / Accès privé (stationnement du IGA)	ouest	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Jean-Gauvin, route / Hétrière, rue de l' / Charles-Albanel, rue	sud	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Hochelaga, boulevard / Lavigerie, avenue	ouest	de 7 heures à 22 heures
Église, route de l' / Jules-Dallaire, rue / Accès privé	ouest	en tout temps
Laurier, boulevard / Maguire, avenue	sud	de 7 heures à 22 heures
Laurier, boulevard / Saint-Louis, chemin	sud	en tout temps
Maguire, avenue / Sheppard, rue / Accès privé	nord	en tout temps
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Neilson, boulevard / Liège, avenue de	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Quatre-Bourgeois, chemin des / Médecine, avenue de la (privée) / Prével, place de	sud	de 7 heures à 22 heures
Quatre-Bourgeois, chemin des / Versant-Nord, boulevard du / Sainte-Foy, chemin	nord	de 7 heures à 22 heures
	ouest	en tout temps
Saint-Louis, chemin / Bretelle Laurier – Henri-IV / Accès privé	sud	en tout temps

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Saint-Louis, chemin / Charles-Fitzpatrick, avenue / Accès privé	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Accès privé (Collège Jésus-Marie)	sud	en tout temps
Saint-Louis, chemin / Église, route de l'	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Charles-Huot, avenue / Gignac, côte à	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Hôtels, avenue des	est	en tout temps
Saint-Louis, chemin / Lavigerie, avenue	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Maguire, avenue / Sillery, côte de	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Saint-Louis, chemin / Sheppard, rue / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Saint-Louis, chemin / De La Forest, rue / Valmont, rue de	est	en tout temps
Sainte-Foy, chemin / Séminaire, avenue (privée) / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG		
Atrium, boulevard / Francis-Byrne, rue / Accès privé	nord	en tout temps
Bourg-Royal, avenue du / Vignoble, rue du	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / 46e Rue Est / Nemours, rue de	nord	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Accès privés (4545, boulevard Henri-Bourassa et Provigo)	ouest	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Henri-Bourassa, boulevard / Anne-Bellehache, rue / Bédard, côte	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Henri-Bourassa, boulevard / Cloutier, boulevard / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Courlis, rue des / Accès privé	est	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / George-Muir, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Henri-Bourassa, boulevard / Jean-Talon Est, boulevard / Jean-Talon Ouest, boulevard	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Mathieu, boulevard / Accès privé	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Orchidées, rue des / Accès privé	ouest	de 7 heures à 22 heures
Henri-Bourassa, boulevard / Santolines, rue des / Accès privé	ouest	en tout temps
Henri-Bourassa, boulevard / Terminus RTC / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Jean-Talon Ouest, boulevard / Laval, avenue de / Accès privé	nord	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Bourg-Royal, avenue du	sud	en tout temps
Zoo, avenue du / Accès privé (8190, avenue du Zoo)	est	en tout temps
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT		
Alexandra, rue / Accès privé (Résidence Cardinal-Vachon)	sud	en tout temps
Bourg-Royal, avenue du / Carrefour, rue du / Accès privé	ouest	en tout temps
Bourg-Royal, avenue du / Rhéaume, rue / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
Chutes, boulevard des / Obiou, avenue de l' / Félix-Leclerc, autoroute	est	en tout temps
Clemenceau, rue / Accès privé (Bibliothèque Étienne-Parent)	nord	en tout temps
Clemenceau, rue / Saint-David, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
François-De Laval, boulevard / Chutes, boulevard des / Saint-Victorien, rue	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Larue, avenue	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Seigneuriale, rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Louis-XIV, boulevard / Sérénité, rue de la / Accès privé	sud	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Raymond, boulevard / Sainte-Thérèse, avenue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Royale, avenue / Chutes, boulevard des / Accès privé	sud	en tout temps
	est	en tout temps
Royale, avenue / François-De Laval, boulevard / Royal, chemin	sud	en tout temps
Royale, avenue / Seigneuriale, rue	nord	en tout temps
Saint-David, avenue / Accès privés (Centre commercial Beauport-2841 et Métro Plus-2830)	sud	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Saint-David, avenue / Saint-David, avenue / Accès privé (École Samuel-De Champlain)	nord	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Anne, boulevard / 113 ^e Rue / Accès privé	est	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / Francheville, rue / Accès privé	est	en tout temps
Sainte-Anne, boulevard / François-De Laval, boulevard / Dufferin-Montmorency, autoroute	ouest	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Sainte-Anne, boulevard / Manège, rue du / Dufferin-Montmorency, autoroute	est	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cascades, avenue des	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Seigneuriale, rue / Cénacle, avenue du	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Seigneuriale, rue / Saint-Michel, avenue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES		
Aéroport, route de l' / Montagne Est, avenue de la / Montagne Ouest, avenue de la	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	en tout temps
Colline, boulevard de la / Pacifique, rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Faune, rue de la / Lapierre, avenue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps

ANNEXE IV

INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Industrielle, avenue / Impériale, rue / Accès privé	sud	en tout temps
Lac-Saint-Charles, avenue du / Jacques-Bédard, rue	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi à vendredi
	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi à vendredi
Ormière, boulevard de l' / Miramont, rue / Accès privé	est	de 7 heures à 22 heures
Ormière, boulevard de l' / Racine, rue / Accès privé	ouest	de 7 heures à 22 heures
Pie-XI Nord, boulevard / Accès privés (École de la Chanterelle et 1065, boulevard Pie-XI Nord)	est	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Pie-XI Nord, boulevard / Innovation, rue de l' / Accès privé	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Racine, rue / Accès privé (Centre Saint-Louis)	nord	en tout temps
Saint-Claude, boulevard / Accès privé (École Saint-Claude)	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Geneviève, route / Cormoran, rue du / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Sainte-Geneviève, route / Pierre-Mercure, rue / Volière, avenue de la	nord	en tout temps
Valcartier, boulevard / Étudiants, boulevard des	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Valcartier, boulevard / Golf, rue du	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :

1° dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

a) avenue du Colisée / boulevard des Alliés / accès privé;

b) avenue du Colisée / rue des Chênes Ouest;

c) rue Dalhousie / côte de la Montagne;

d) boulevard Wilfrid-Hamel / rue Jalobert / accès privé.

2° dans l'Arrondissement des Rivières :

a) boulevard des Galeries / Terminus RTC;

b) boulevard Masson / rue Michelet / accès privé;

c) boulevard Wilfrid-Hamel / accès privés (Dépôt à neige Michelet et 4500, boulevard Wilfrid-Hamel).

3° dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

a) boulevard de la Chaudière / rue Provancher;

b) boulevard Laurier / avenue Maguire;

c) chemin Saint-Louis / rue Sheppard / accès privé;

d) chemin Sainte-Foy / avenue du Séminaire (privée) / accès privé.

4° dans l'Arrondissement de Charlesbourg :

a) boulevard de l'Atrium / rue Francis-Byrne / accès privé.

5° dans l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

a) boulevard de l'Ormière / rue Miramont / accès privé.

De plus, certaines intersections situées dans les arrondissements de Charlesbourg, Beauport et de La Haute-Saint-Charles qui se trouvaient dans les règlements qui relèvent des conseils d'arrondissement sont transférées dans le présent règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.